



U.S. Africa Command

Press Release

Website: www.africom.mil

10 novembre, 2022

Rapport d'évaluation des pertes civiles du Commandement des États-Unis pour l'Afrique

Au cours de la dernière période de rapport trimestriel d'évaluation des pertes civiles se terminant le 30 septembre 2022, le Commandement américain pour l'Afrique n'a reçu aucun nouveau rapport de victimes civiles et aucun rapport ouvert n'a été reporté des trimestres précédents. Il n'y a actuellement aucune évaluation ouverte ou en cours d'examen.

Il s'agit du onzième rapport trimestriel d'évaluation des pertes civiles depuis que le Commandement américain pour l'Afrique a commencé à publier des rapports en avril 2020 dans le cadre de son engagement à accroître la transparence et la responsabilité.

Le Commandement des États-Unis pour l'Afrique prend au sérieux tous les rapports sur d'éventuelles victimes civiles et dispose d'un processus pour effectuer des évaluations approfondies en utilisant toutes les informations disponibles. Le commandement continuera de maintenir et d'améliorer le programme d'évaluation des pertes civiles et reste déterminé à examiner et à évaluer tout rapport faisant état de dommages civils.

Divergences entre les évaluations des pertes civiles du Commandement américain pour l'Afrique et les rapports des ONG

L'évaluation par le Commandement américain pour l'Afrique des rapports sur les victimes civiles diffère parfois de celle d'autres organisations, y compris les ONG, pour un certain nombre de raisons. Les informations du commandement sont basées sur des sources de renseignement fiables et stratifiées et sur des rapports opérationnels classifiés, qui ne sont pas accessibles au public. Cela peut contribuer aux divergences perçues entre les résultats du commandement et ceux des autres.

Définition de « civil » et « combattant »

Conformément au Manuel du droit de la guerre du ministère de la Défense, « civil » et « combattant » sont défini comme suit :

Civil : personnes qui ne sont pas des combattants (membres des forces militaires/de sécurité ou membres d'une force déclarée hostile ou d'un groupe armé organisé d'une partie à un conflit armé).

Les civils peuvent perdre leur protection contre les attaques s'ils font preuve d'une intention hostile, s'engagent dans un acte hostile ou pendant la période où ils participent directement aux hostilités ; mais ils conservent ou regagnent cette protection lorsqu'ils cessent cette conduite, ou s'ils sont blessés, malades, détenus ou se rendent, et sont ainsi incapables de continuer ladite conduite. Tous les membres du personnel de la zone de responsabilité du Commandement américain pour l'Afrique sont des civils bénéficiant d'un statut protégé, à moins qu'ils ne soient identifiés comme des cibles militaires légitimes.

Combattant : Personnes participant directement à un conflit armé, ou personnes dont les actions hostiles ont délibérément et matériellement soutenu les hostilités contre les États-Unis. Les individus qui font formellement ou fonctionnellement partie d'un groupe armé non étatique engagé dans des hostilités peuvent faire l'objet d'attaques parce qu'ils partagent également l'intention hostile de leur groupe.

Résumé des résultats du rapport trimestriel d'évaluation des pertes civiles du Commandement américain pour l'Afrique

Évaluations terminées

Il n'y a pas eu de nouvelles évaluations terminées, toutes les évaluations ouvertes ont été clôturées dans le rapport trimestriel précédent.

Remarque : Lorsque les rapports de victimes civiles sont jugés non fondés, cela signifie qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations pour valider ou étayer les rapports. Lorsque de nouvelles informations sont reçues, un rapport sur les victimes civiles peut être réévalué. Jusqu'à ce que cela se produise, l'évaluation est considérée comme terminée.

Incidents ouverts

Il n'y a actuellement aucun incident ouvert.

###